

14 ^e législature		
Question n° : 52305	de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > rapport parlementaire. préconisations
Question publiée au JO le : 18/03/2014 page : 2533 Réponse publiée au JO le : 03/06/2014 page : 4527		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les propositions pour une ambition francophone du rapport d'information enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014. Il lui demande si elle compte mettre en œuvre la proposition formulée au deuxième tiret du point 3.

Texte de la réponse

L'une des priorités des actions menées par le ministère des affaires étrangères et du développement international et son réseau culturel à l'étranger est la promotion de la langue française. Cela passe naturellement par l'enseignement du français, rôle des Alliances françaises et des Instituts français et le soutien à la modernisation de l'enseignement du français dans le monde, tout particulièrement en Afrique. Il importe également de favoriser la diffusion des médias de langue française. Le ministère des affaires étrangères et du développement international définit, aux côtés du ministère de la culture et de la communication, les orientations stratégiques des opérateurs audiovisuels extérieurs, France Médias Monde et TV5 Monde. A cet égard, RFI et TV5 Monde, qui par ailleurs développent des dispositifs innovants pour l'enseignement et l'apprentissage du français, donnent la priorité au « son en français » sur leurs antennes, le privilégiant pour ce qui est de RFI, lui accordant une place exclusive pour ce qui est de TV5 Monde.